

**Question écrite de Caroline Cassart, Députée,
à Philippe HENRY, Vice-Président et Ministre du Climat,
de l'Énergie et de la Mobilité, concernant
La propreté des aires de repos autoroutières
à l'approche des vacances d'été**

Monsieur le Ministre,

La propreté des aires d'autoroutes est un sujet épineux depuis de nombreuses années. Nous connaissons l'importance que celle-ci revêt aux yeux des utilisateurs de la route. Bien plus encore, la question de la propreté est étroitement liée à celle de la sécurité. En ce qui concerne certains usagers, il est manifestement difficile de leur faire respecter les règles de savoir-vivre qui, si elles étaient respectées, nous éviterait de revenir sur ce sujet.

Monsieur le Ministre, alors que les vacances d'été arrivent à grands pas et que les aires de nos autoroutes seront fortement fréquentées, quelles sont les mesures envisagées afin de maintenir des lieux propres et agréables? Des campagnes de sensibilisation sont-elles à l'ordre du jour? En termes de passages effectués par les équipes de nettoyage, quel est le rythme habituel pratiqué? Celui-ci sera-t-il augmenté proportionnellement à l'affluence grandissante durant les mois de juillet et d'août ?

En matière de tri sélectif, le projet pilote mené par la Cellule Be WaPP (Wallonie Plus Propre) sur certains sites du district autoroutier de la Province de Liège en 2020 s'est soldé par des résultats positifs. C'est pourquoi la SOFICO et le SPW MI ont manifesté leur volonté de généraliser cette pratique sur l'ensemble des aires non concédées. A l'époque, le projet était en cours d'élaboration, en collaboration avec FOST+. Monsieur le Ministre, qu'en est-il actuellement? Cette pratique est-elle désormais généralisée et qu'en ressort-il?

Pour les aires autoroutières concédées, vous aviez affirmé qu'une sensibilisation à l'égard des concessionnaires a eu lieu et que des impositions spécifiques pourront être prévues à l'occasion du renouvellement des concessions. Monsieur le Ministre, ce cas s'est-il déjà présenté et, dans l'affirmative, qu'en ressort-il?

Ensuite, estime-t-il le nombre de caméras installées à l'heure actuelle comme suffisant? N'est-il pas opportun d'augmenter leur nombre afin d'accroître l'effet de dissuasion et de permettre, le cas échéant, l'application d'une sanction?

Je vous remercie.

Réponse du Ministre Henry:

[Aout 2022]

La lutte contre la malpropreté sur les autoroutes et aires d'autoroutes wallonnes constitue une préoccupation majeure et de longue date des gestionnaires du réseau, de la SOFICO et du SPW Mobilité et Infrastructures.

Régulièrement, la SOFICO lance des campagnes d'affichage sur cette thématique. Actuellement, le slogan est: « *Propreté sur nos grands axes: Chaque année, 1.000 tonnes dans la nature et 4 millions à économiser !* »

Cette campagne est affichée depuis le 1^{er} juin et le sera jusque-là mi-juillet sur les 300 panneaux qui bordent les autoroutes et principales nationales de Wallonie. Elle se décline également dans une vidéo mettant en scène de véritables images. Cette vidéo est à découvrir sur les réseaux sociaux de la SOFICO.

Concernant les opérations relatives à la propreté, les fréquences d'intervention sont les suivantes:

- **Ramassage des déchets:**
 - ↳ sur autoroutes: 1X par mois;
 - ↳ accès et sorties: 2 X par mois;
 - ↳ sur aires: 1^{er} juin au 4 septembre = 2X par semaine;
 - ↳ sur aires: 1er octobre au 31 mai = 1X par semaine.

- **Vidange des poubelles sur les aires** - 3X par semaine;
 - ↳ Si départ en vacances: 4X par semaine (incluant alors le week-end).

- **Nettoyage et désinfection des poubelles** = 4X par an.

Les baux d'entretien prévoient donc bien une augmentation des fréquences au moment des vacances d'été.

Le déploiement du tri sélectif sur les aires autoroutières se poursuit, fort des résultats positifs enregistrés sur le district autoroutier de Awans. Ce déploiement sera achevé pour la fin de cette année 2022, en fonction du calendrier de renouvellement des baux d'entretien.

La SOFICO est en contact permanent avec les concessionnaires pour fournir aux usagers un service de qualité, dont un environnement propre et exempt de déchets. Les concessionnaires ont déjà pris diverses initiatives en matière de tri sélectif qui s'amplifieront avec les prochains renouvellements de concessions.

L'équipement en caméras des aires concerne dans un premier temps les sites de Verlaine, Barchon, Waremme et Bierges. Pour Waremme et Bierges, l'installation de caméras est coordonnée avec les travaux de réhabilitation en cours.

Les dispositifs existants doivent être remplacés et la capacité du réseau doit être augmentée pour permettre la transmission en direct du flux d'informations vers PEREX. Cette opération se mène en collaboration avec la Police.

Les coûts se montent à 1.200.000 euros pour les caméras et +/- 450.000 euros pour la mise à niveau du réseau.

Il s'agit donc d'équipements coûteux dont l'installation n'a d'intérêt que si les services de police, seuls habilités à visionner les images, font un usage actif de celles-ci.